



CONTRAT DE LOCATION

Salles de DAMPRICHARD - 20 bis rue des Ecoles

Salle polyvalente

Foyer

Nom du loueur (majeur)

Adresse

Tél : Mail :

Date de la location

La location est accordée aux conditions suivantes :

- ✓ L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de location des salles, dûment signé, et s'engage à le respecter. Il s'engage à rendre en l'état le bien loué.
- ✓ Huit jours avant la location, veuillez contacter le numéro **06.75.29.38.63** pour fixer un rendez-vous.
- ✓ Etat des lieux : Un état des lieux et la remise des clés sont effectués lors de la prise de possession des locaux.
Etat des lieux d'entrée : Vendredi 14h.30 - Etat des lieux de sortie : Lundi 9 heures

Formalités administratives à prévoir :

- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile et risques locatifs.
- ✓ Déclaration de débit de boissons (association uniquement).
- ✓ Déclaration à la SACEM (association uniquement).

Mesures de sécurité :

- ✓ Les sorties de secours doivent être laissées libres.
- ✓ L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

Tarifs 2022 Salle polyvalente

	Habitants de Damprichard	Extérieurs
Week-end (<i>vendredi 14h.30 au lundi 10h. et jours fériés</i>)	410 €	510 €
Une journée (<i>lundi au jeudi, à partir de 14h. en périodes scolaires</i>)	180 €	310 €
Goûter enterrement	100 €	150 €
Associations de Damprichard	50 € pour la première utilisation, puis 200 € pour le week-end et 150 € pour 1 journée en semaine	

Les tables et les chaises ne peuvent en aucun cas être sorties à l'extérieur de la salle.

Un amplificateur de son/lecteur CD/USB et un micro sont disponibles. Faire la demande à la location.

La cuisine est équipée d'un "four de remise à température" et "**NON DE CUISSON.**"

Podium :

La salle est louée avec un podium composé de neuf éléments. Possibilité d'augmenter ou de diminuer la surface de celui-ci, à la charge du loueur. L'organisateur doit rendre la salle avec les neuf éléments du podium montés.

Tarifs 2022 Foyer

	Habitants de Damprichard	Extérieurs
Week-end (<i>vendredi 14h.30 au lundi 10h. et jours fériés</i>)	215 €	330 €
Une journée (<i>lundi - mercredi</i>)	110 €	190 €
Goûter enterrement	100 €	150 €

Les tables et les chaises ne peuvent en aucun cas être sorties à l'extérieur de la salle.

Nettoyage :

Salle polyvalente		Vérif.	Foyer		Vérif.
Hall d'entrée	Balayer et récurer Nettoyer les vitres		Hall d'entrée	Balayer - récurer	
Salle	Balayer Nettoyer les grosses tâches Relever tous les brise-soleils Le rideau séparateur peut être replié sur le côté, ne rien coller ou accrocher sur le rideau.		Salle	Balayer Nettoyer les grosses tâches Baisser tous les volets	
Tables	Nettoyer, essuyer et ranger Replacer les tables du périscolaire selon le plan affiché		Tables	Nettoyer, essuyer et remplacer selon le plan affiché	
Chaises	Nettoyer, ranger par pile de 10 Placer les chaises sur les tables du périscolaire		Chaises	Nettoyer Placer les chaises, pieds sur les tables.	
Cuisine	Nettoyer l'ensemble des équipements (plans de travail, éviers, chambre froide, lave-vaisselle et filtres . . .) la liste est non exhaustive. Balayer et récurer.		Cuisine	Nettoyer l'ensemble des équipements (plans de travail, réfrigérateurs, éviers, lave-vaisselle et filtres . . .) la liste est non exhaustive. Balayer et récurer.	
Toilettes	Vider les poubelles. Nettoyer les sanitaires. Balayer et récurer.		Toilettes	Vider les poubelles. Nettoyer les sanitaires. Balayer et récurer.	
Extérieur	Vider les cendriers, ramasser les mégots et les débris (canettes, papiers, etc.)		Extérieur	Vider le cendrier, ramasser les mégots et les débris (canettes, papiers, etc.)	

**Seuls les systèmes de fixation existants sont autorisés pour la décoration.
Les confettis, bougies, bombes à serpents, etc. . . . sont interdits.**

Déchets :

Les déchets sont à trier :

- ❖ Les ordures ménagères sont à mettre dans des sacs poubelles, à la charge du loueur, fermés et déposés dans le container "gris".
- ❖ Les déchets recyclables sont à déposer dans le container du tri sélectif "jaune".
- ❖ Les bouteilles et contenants en verre, exempts de bouchons et de couvercles, sont à déposer dans le container à "verres" situé sur le parking.
- ❖ Les cartons "bruns" doivent être emmenés par le loueur.

Responsabilité :

L'organisateur doit se conformer aux prescriptions et aux règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, de sorte que la commune ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite.

Rappel sur les débits de boissons :

En cas de besoin de "débit temporaire de boissons", s'adresser au secrétariat de la mairie.

Caution : Pour confirmer la réservation, merci de retourner ce formulaire dûment complété sous format papier ou numérique scanné (*BMP, JPG ou PDF lisible, pas de photo*), accompagné d'un chèque de caution de : **1 500 euros pour la salle polyvalente** ou de **1 000 euros pour le Foyer**. Ordre = Trésor public

Les cautions seront doublées pour la réservation concernant la Saint-Sylvestre (soir du 31 décembre).

La caution est restituée dans la semaine qui suit la date de la manifestation.

Bon pour accord, fait à le

L'organisateur
Responsable de la location

Le Maire
Anthony MÉRIQUE